

Etat de l'Installation Intérieure d'Électricité n° [REDACTED]



F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	non autorisé

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité



N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B2.3.1 i	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	non autorisé
B3.3.5 a2	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'une dérivation Ind. de Terre	TBE non démontable
B3.3.5 b2	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante de la dérivation Ind. de Terre visible en PP	TBE non démontable
B4.3 a1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B4.3 c	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B4.3 e	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B4.3 f1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B4.3 f2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs d'alimentation en adéquation avec le courant assigné du DP placé en amont.	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B4.3 f3	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage. Démontage du plastron non autorisé
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité


N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B5.3 d	<p>B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Article : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses</p>	Non visible

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Cave (Absence de clef et non localisée)

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **19/06/2024**

Etat rédigé à **VILLEMOMBLE**, le **19/06/2024**

Par : **RIBEIRO Rui**

Ariane Environnement

 SIREN : 452900202
 RCS BOBIGNY : 452 900 202
 CODE NAF : 7120B

Cachet de l'entreprise

Ariane Environnement

 SIREN : 452900202
 RCS BOBIGNY : 452 900 202
 CODE NAF : 7120B

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité



I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou un mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériaux électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériaux électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Annexe - Photos

	Photo du Compteur électrique
	Photo du Compteur électrique

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° [REDACTED] tif à l'immeuble bâti visité situé au : 21, rue de Boulainvilliers 75016 PARIS.

Je soussigné, **RIBEIRO Rui**, technicien diagnostiqueur pour la société **Ariane Environnement** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	23/07/2029 (Date d'obtention : 24/07/2022)
DPE	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 13/12/2022)
Gaz	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/11/2029 (Date d'obtention : 13/11/2022)
Électricité	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	27/10/2030 (Date d'obtention : 27/10/2023)
Plomb	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	13/11/2029 (Date d'obtention : 14/11/2022)
Termites	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 13/12/2022)
Audit Energétique	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	AE2094	28/02/2025 (Date d'obtention : 01/01/2024)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10882805304 valable jusqu'au 01/01/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à VILLEMOMBLE, le 19/06/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Ariane Environnement
16 avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE
ariane.environnement@hotmail.fr
RCB BOIGNY : 452 900 202
CODE NAF : 7120B

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1^o à 4^o et au 6^o de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ARIANE ENVIRONNEMENT
16, avenue de Fredy
93250 VILLEMOMBLE
01 43 81 33 52 - ariane.environnement@hotmail.fr



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS 21 RUE DE BOULAINVILLIERS 75016 PARIS

Adresse: 21 Rue de Boulaivilliers 75016 PARIS
16

Coordonnées GPS: 48.853519, 2.275596

Cadastre: CL 47

Commune: PARIS 16

Code Insee: 75116

Reference d'édition: 2758961

Date d'édition: 20/06/2024



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

40 BASIAS, 2 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition		Plan de prevention		
Informatif PEB	NON		Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI		Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	OUI		Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Mouvement de terrain	NON	Mouvement de terrain		Approuvé	24/02/1977
		"			
		Mouvement de terrain		Approuvé	18/03/1991
PPR Naturels Inondation	NON	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)		Approuvé	18/03/1991
		"			
		Inondation Seine		Approuvé	14/07/2003
PPR Miniers	NON	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine		Approuvé	14/07/2003
		"			
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine		Approuvé	19/04/2007
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers			
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques			

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/> **BZAFW**

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	2012159-0001	du	07/06/2012	Mis à jour le
Adresse de l'immeuble		Code postal ou Insee	Commune	
21 Rue de Bouainvilliers	75016	PARIS 16		

Références cadastrales :

CL 47

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N prescrit	anticipé	approuvé	Oui	Non	X
--	----------	----------	-----	-----	---

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation	cruie torrentielle	remontée de nappe	avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme	volcan	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur de recul du trait de côte (érosion)	Oui	Non	X
---	-----	-----	---

Si oui, exposition à l'horizon des:

30 ans

100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M prescrit	anticipé	approuvé	Oui	Non	X
--	----------	----------	-----	-----	---

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain	autres
-----------------------	--------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé	Oui	Non	X
---	-----	-----	---

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui

Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui

Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 X	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:

zone D	zone C	zone B	zone A
faible	modérée	forte	très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente	Oui	Non	X
---	-----	-----	---

vendeur

date / lieu

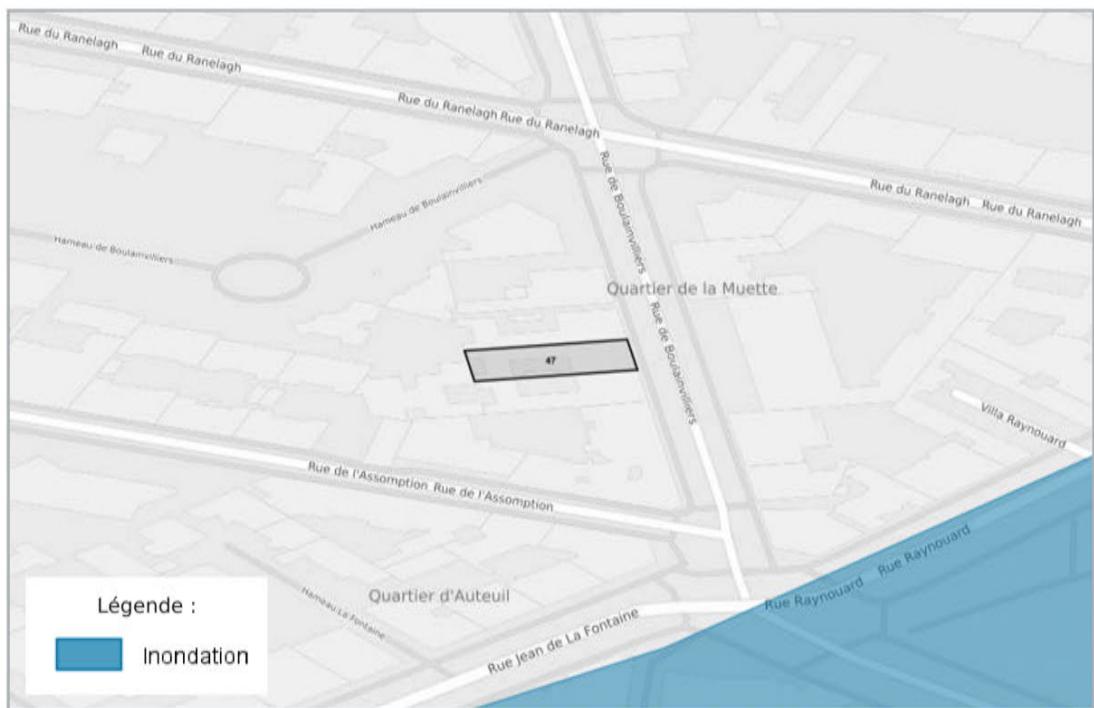
20/06/2024 / PARIS 16

acquéreur

Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018.

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



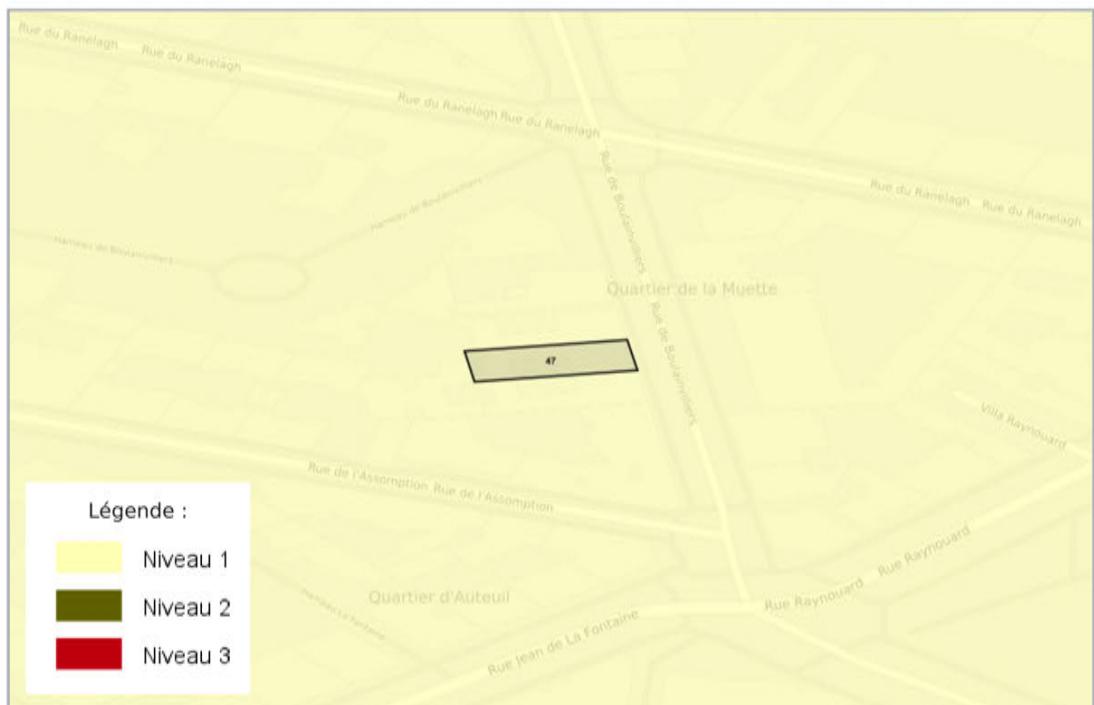
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



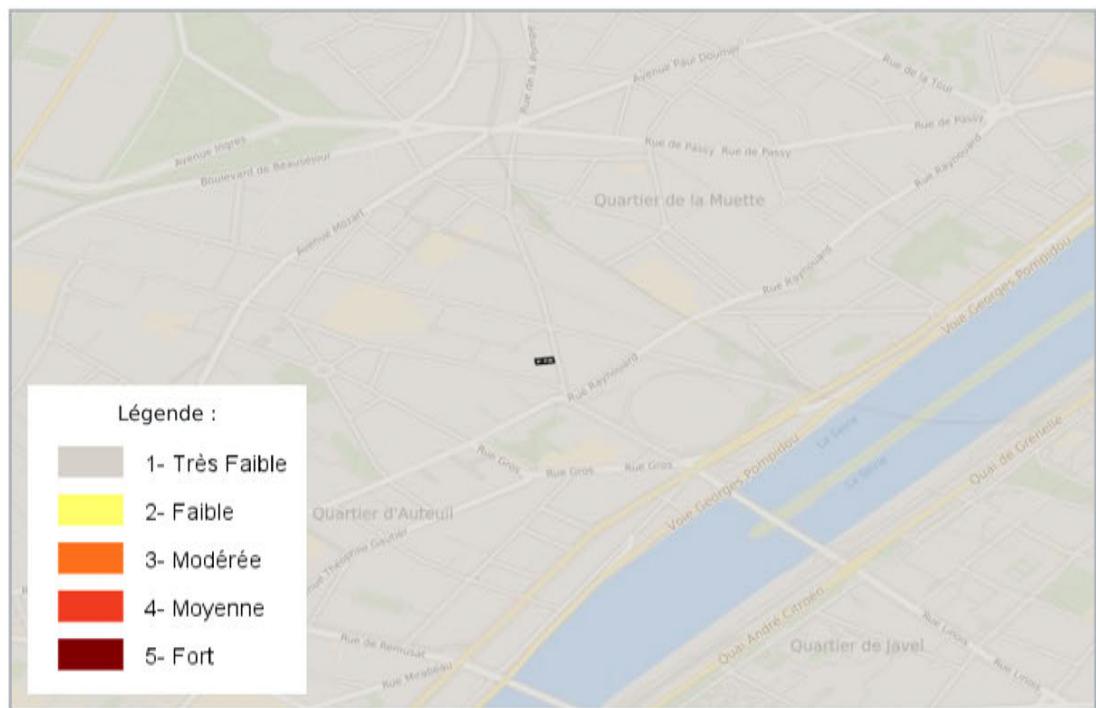
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



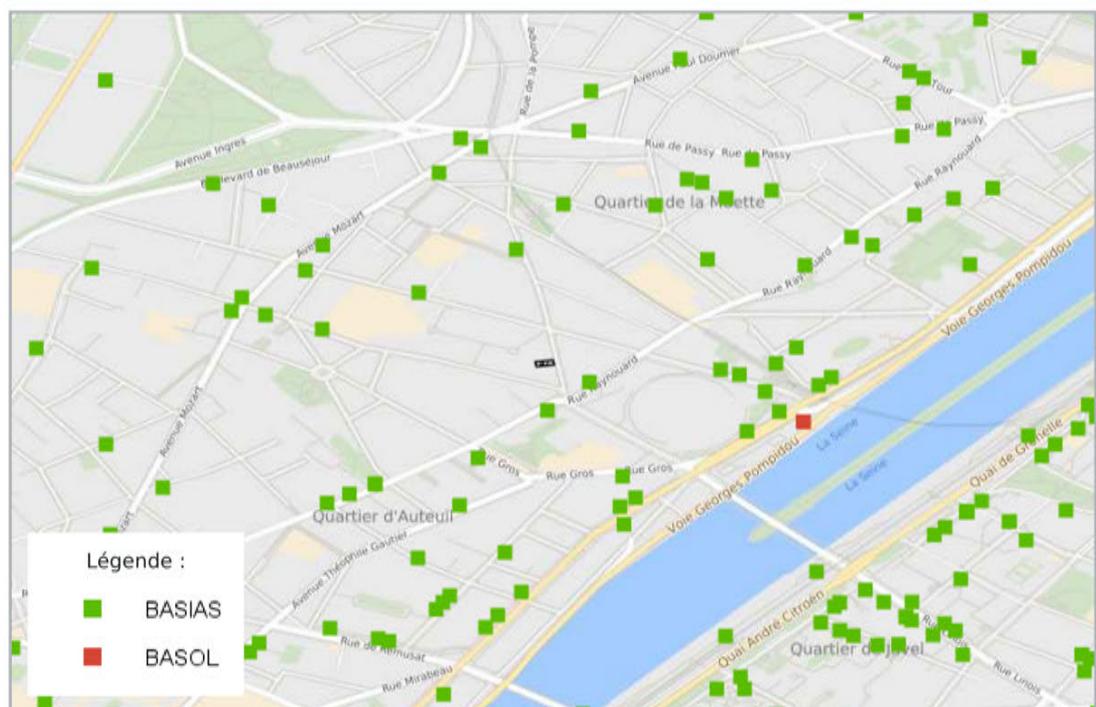
RADON



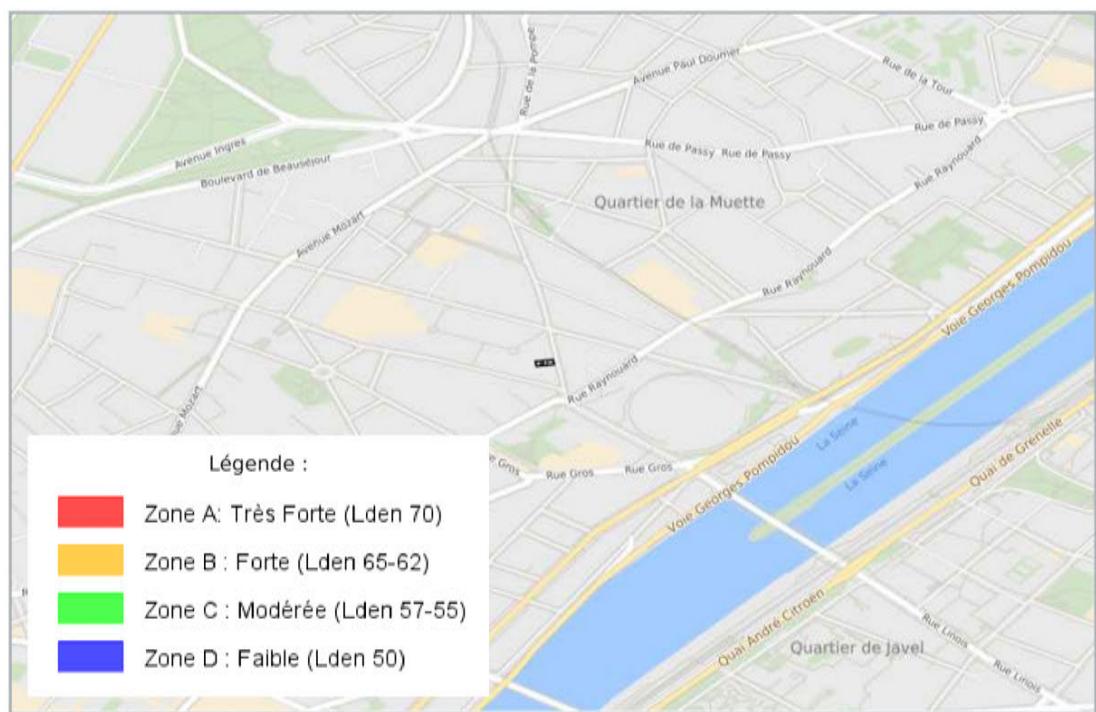
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

94 rue RAYNOUARD PARIS 16E ARRONDISSEMENT		65 mètres
SSP3868800 Indéterminé	TEINTURERIE LA MALOUINE	
1 rue LA FONTAINE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		100 mètres
SSP3868691 En arrêt	PARC "GROS BOULAINVILLIERS"-SAEMES	
43 rue GROS PARIS 16E ARRONDISSEMENT		222 mètres
SSP3867670 Indéterminé	PRESSING GROS (SUCCESSION)	
62 rue RANELAGH PARIS 16E ARRONDISSEMENT		232 mètres
SSP3869268 Indéterminé	LAVERIE "SUN LAV 2 "	
14 rue Ranelagh PARIS 16E ARRONDISSEMENT		246 mètres
SSP3866822 Indéterminé	MORAND H. ET Cie, ex TEISSET-CHAPRON ET BRAULT, ex BRAULT-TEISSET ET GILLET <i>Atelier de bronze d'éclairage, ex fabrique de turbines, moulins</i>	
45 rue BOULAINVILLIERS PARIS 16E ARRONDISSEMENT		253 mètres
SSP3868809 Indéterminé	PRESSING DES VIGNES	
11 rue GROS PARIS 16E ARRONDISSEMENT		269 mètres
SSP3867985 Indéterminé	INTER SERVICE AUTO	
10 rue Ranelagh PARIS 16E ARRONDISSEMENT		275 mètres
SSP3866821 Indéterminé	PETAU, LEBRASSEUR ET PETAU, ex LEBRASSEUR <i>Fabrique de machines</i>	
3 rue Ranelagh PARIS 16E ARRONDISSEMENT		318 mètres
SSP3866824 Indéterminé	FEAU-BECHARD <i>Teinturerie</i>	
12 avenue VERSAILLES PARIS 16E ARRONDISSEMENT		321 mètres
SSP3866818 Indéterminé	OUDRY <i>Usine électrométallurgique</i>	
12 rue SINGER PARIS 16E ARRONDISSEMENT		321 mètres
SSP3867686 Indéterminé	SOCIETE DE GERANCE DE PASSY <i>Parc de stationnement.</i>	
116 avenue PRESIDENT KENNEDY PARIS 16E ARRONDISSEMENT		322 mètres
SSP3866941 Indéterminé	MAISON DE RADIO FRANCE	

38 rue ASSOMPTION PARIS 16E ARRONDISSEMENT		324 mètres
SSP3869735 Indéterminé	LYCÉE COLLÈGE MOLIÈRE	
7 rue Docteur Germain Sée PARIS 16E ARRONDISSEMENT		328 mètres
SSP3866204 Indéterminé	TEISSET ET Cie (Sté des Ets) <i>Fabrique de cylindres de moulins</i>	
16 avenue THEOPHILE GAUTIER PARIS 16E ARRONDISSEMENT		330 mètres
SSP3869779 Indéterminé	ECA SARL	
16 avenue VERSAILLES PARIS 16E ARRONDISSEMENT		332 mètres
SSP3867371 Indéterminé	Speedy, ex COMPTOIR DU PNEU	
31 rue SINGER PARIS 16E ARRONDISSEMENT		349 mètres
SSP3868325 Indéterminé	GARAGE TALMA	
106 avenue Président Kennedy PARIS 16E ARRONDISSEMENT		349 mètres
SSP3866202 Indéterminé	GAZ DE PARIS (Sté de), ex ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE PAR LE GAZ (Cie PARISIENNE D'), OUEST (Cie DE), ex PERARDEL ET Cie (Cie DE L'UNION) <i>Usine à Gaz</i>	
40 rue LA FONTAINE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		355 mètres
SSP3867700 En arrêt	FONDATIONS LES ORPHELINS D'AUTEUIL (EX SNC AMENAGEMENTS ET DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS)	
40 rue La Fontaine PARIS 16E ARRONDISSEMENT		355 mètres
SSP3871568 Indéterminé	Imprimerie des Apprentis Orphelins d' Auteuil <i>imprimerie, typographie</i>	
19 avenue Général Mangin PARIS 16E ARRONDISSEMENT		360 mètres
SSP3866194 Indéterminé	PEUGEOT FRERES (Ets) <i>Usine d'outillage, chaînes, ateliers de réparation de véhicules</i>	
15 avenue Versailles PARIS 16E ARRONDISSEMENT		372 mètres
SSP3866820 Indéterminé	MENUEL (JOSEPH) <i>Fabrique de savon</i>	
5 rue DUBAN PARIS 16E ARRONDISSEMENT		378 mètres
SSP3868520 Indéterminé	PRESSING, PASSY PRESSING	
104 avenue PRESIDENT KENNEDY PARIS 16E ARRONDISSEMENT		394 mètres
SSP3869100 Indéterminé	ENSEMBLE IMMOBILIER PASSY-KENNEDY "LE TRIPODE" / OPTIMEG (LA MONDIALE IMMOBILIÈRE, PROPRIÉTAIRE)	

89 avenue RANELAGH PARIS 16E ARRONDISSEMENT		397 mètres
SSP3868582 Indéterminé	PRESSING, RANELAGH PRESSING	
50 rue LA FONTAINE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		397 mètres
SSP3867771 En arrêt	RELAIS AUTO SERVICE SARL	
29 avenue MOZART PARIS 16E ARRONDISSEMENT		409 mètres
SSP3868932 Indéterminé	SOCIETE MUETTE MOZART	
100 avenue PRESIDENT KENNEDY PARIS 16E ARRONDISSEMENT		411 mètres
SSP3868808 Indéterminé	BAZIN JEAN & FILS ENSEMBLE IMMOBILIER PASSY KENNEDY	
33 rue ASSOMPTION PARIS 16E ARRONDISSEMENT		413 mètres
SSP3869037 Indéterminé	SNC PRESSING 16	
17 rue Félicien David PARIS 16E ARRONDISSEMENT		419 mètres
SSP3865340 En arrêt	ATELIERS D'AUTEUIL <i>Garage</i>	
48 bis Square RAYNOUARD PARIS 16E ARRONDISSEMENT		429 mètres
SSP3868583 Indéterminé	MVS PRESS, SOCIETE	
56 rue LA FONTAINE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		435 mètres
SSP3867722 En arrêt	SOCIETE OLYMPIC GARAGE	
24 rue ANNONCIATION PARIS 16E ARRONDISSEMENT		444 mètres
SSP3867627 Indéterminé	PHISER SOCIETE	
13 avenue Mozart PARIS 16E ARRONDISSEMENT		447 mètres
SSP3871574 Indéterminé	Soc. Industrielle de Fabrication d'Objets Moulés <i>matières plastiques, matériel électrique</i>	
37 rue ANNONCIATION PARIS 16E ARRONDISSEMENT		451 mètres
SSP3869478 Indéterminé	LABORATOIRE LIS	
32 rue ANNONCIATION PARIS 16E ARRONDISSEMENT		455 mètres
SSP3867710 Indéterminé	PRESSING 5 à sec, CLUB PRESSING	
56 avenue MOZART PARIS 16E ARRONDISSEMENT		457 mètres
SSP3868607 En arrêt	PARC DE STATIONNEMENT MOZART / SAEMES	

19 avenue PERRICHONT PARIS 16E ARRONDISSEMENT		463 mètres
SSP3868400 Indéterminé	GARAGE PERRICHONT	
58 avenue MOZART PARIS 16E ARRONDISSEMENT		463 mètres
SSP3869648 Indéterminé	PAVESIO, SOCIETE	
5 avenue Mozart PARIS 16E ARRONDISSEMENT		487 mètres
SSP3865410 Indéterminé	BOURGAIN (MARCEL) ET Cie, ex AU CHAPEAU ROUGE <i>Teinturerie de textile</i>	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

	365 mètres
SSP001254501	<i>ENI FRANCE a exploité à partir de 2002 sur ce site une station-service composée de : - 3 cuves enterrées double enveloppe en fosses maçonnières (25, 15 et 30 m3) de carburants (GO/SP95/SP98), - 3 îlots de distribution de carburants, - un dépôtage, - un séparateur d'hydrocarbures, - une boutique, des réserves, des bureaux et un local compresseur. Ces installations étaient classées sous les rubriques 1434.1.c (DC) et 1435.2 (DC). L'exploitant a déclaré la cessation d'activité le 30 juin 2017. Celle-ci n'étant pas effectuée avec le formulaire adéquat, la Préfecture de Police a demandé, le 25 août 2017, à l'exploitant de notifier une nouvelle déclaration de cessation d'activité. Le site est localisé sur une avenue avec une circulation dense, en zone urbaine. La Seine est située à environ 20 m du site. La nappe des alluvions de la Seine est à environ 2 m de profondeur au droit du site.</i>
	365 mètres
SSP001277601	<i>TOTAL a construit et exploité une station-service dès 1972. Le dernier exploitant de la station-service est la société ENI FRANCE qui a exploité à partir de 2002 jusqu'en 2017, date de sa cessation d'activité. La station-service était sous l'enseigne AGIP et exploitée par ENI FRANCE. La station-service était composée de : - 4 cuves enterrées double enveloppe en fosses maçonnières (15, 15, 30 et 30 m3) de carburants (gazole et essence), - 2 îlots de distribution de carburants, - une zone de dépôtage, - un séparateur d'hydrocarbures, - une boutique. Les installations de stockage et de distribution de carburants étaient classées, à déclaration avec contrôle périodique, sous les rubriques 1435.2 et 4734.1.c de la nomenclature des installations classées. Le 30 juin 2017, l'exploitant a notifié la cessation d'activité. Le site est localisé en zone urbaine sur une avenue avec une circulation dense. La Seine est située à environ 20 m du site. La nappe des alluvions de la Seine est à environ 4 m de profondeur au droit du site.</i>
AGIP KENNEDY	

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Ministère du Développement Durable

Préfecture : Paris
Commune : PARIS 16

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

21 Rue de Boulainvilliers
75016 PARIS 16

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Grêle	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Votre Assurance
► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SARL ARIANE ENVIRONNEMENT
16 AV DE FREDY
93250 VILLEMOMBLE FR

AGENT

M.MENDIELA EIRL ET A.PIRES EIRL
2 ALLEE DE COUBRON
93390 CLICHY SOUS BOIS
Tél : 0143021395
Fax : 01 43 01 84 46
Email : AGENCE.CLICHYSB@AXA.FR
Portefeuille : 0093016144

Vos références :

Contrat n° 10882805304
Client n° 3962959404

AXA France IARD, atteste que :

SARL ARIANE ENVIRONNEMENT
16 AV DE FREDY
93250 VILLEMOMBLE

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10882805304** ayant pris effet le **01/04/2023** garantissant l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Assainissement autonome - collectif
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic Accessibilité
- Diagnostic Technique Global (article L.731-1 du code de la construction et de l'habitation)
- Diagnostic amiante avant travaux/ démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic de performance énergétique
- DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
- Diagnostic gaz
- Diagnostic légionellose
- Loi boutin
- Diagnostic monoxyde de carbone
- Diagnostic radon
- Diagnostic sécurité piscine
- Diagnostic sécurité piscine
- Diagnostic technique SRU
- Diagnostic termites
- Dossier technique amiante
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Etat des lieux
- Etat des risques et pollutions
- Etat parasitaire
- Evaluation valeur vénale et locative

10052620240111

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Exposition au plomb (CREP)
- Loi Carrez
- Millièmes
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité
- Recherche de métaux lourds
- Recherche de plomb avant travaux/ Démolition
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic acoustique
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux
- Diagnostic humidité
- Vérification des équipements et installations incendie
- Infiltrométrie
- Thermographie infrarouge
- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
- Vérification de la conformité du logement aux normes de décence
- Audit énergétique à destination uniquement des monopropriétés (maisons individuelles ou d'un immeuble collectif à usage d'habitation détenu par un unique propriétaire)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à CLICHY SOUS BOIS le 11 janvier 2024
Pour la société :

